
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITE DE DIRECTION
Séance du 20 décembre 2017

Date de convocation :
Le 22 novembre 2017

Nombre :
- délégués titulaires : 18
- de présents : 6
- de votants : 7

- délégués suppléants : 12
- de présents : 2
- de votants : 2

N° d'inscription de l'acte
soumis à l'obligation de
transmission au Représentant
de l'État :
II/031/17

Secrétaire de Séance :
M. Pierre LABONTÉ

Nos Réf : PL/IC

OBJET : Plan d'actions 2018.

Ainsi fait et délibéré en
séance les jours, mois et an
suscités.
La Présidente,
Élisabeth GONDY



La Présidente :
-Certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire de cet acte ;
-Informe que la présente
délibération peut faire
l'objet d'un recours devant le
tribunal administratif dans un
délai de 2 mois à compter de
sa date de réception en Sous-
Préfecture.

L'an **deux mille dix-sept**, le **vingt décembre** à quatorze heures, le Comité de Direction s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de **Madame Élisabeth GONDY**, Présidente, suite à la convocation qui lui a été faite le neuf octobre 2017.

Étaient présents en qualité de délégués communautaires (06) :

Mme Élisabeth GONDY ; Mme Geneviève MANNARINO ; Mme Renée STIÉVENART ; M. Grégory LELONG ; M. Didier JOVENIAUX ; M. Mattéo GUALANO.

Étaient présents en qualité de personnes qualifiées titulaires (02) :

Mme Alexia BAUDOUX ; M. Vincent DOCHEZ.

Étaient absents, excusés (13) :

M. Laurent DEGALLAIX ; Mme Valérie TOMSON excusée ; Mme Marie-Geneviève DEGANDSART ; M. Guy HUART ; M. Joël SOIGNEUX ; Mme Isabelle CHOAIN ; Mme Denise CAPPELLE excusée ; Mme Anne GOZÉ excusée ; Mme Laurence PÉAN excusée ; Mme Monique GUILBERT ; M. Bruno FONTAINE excusé qui a donné pouvoir à Mme Alexia BAUDOUX ; M. Vincent HADOT excusé ; Mme Monique DESSENS qui a donné pouvoir à Mme Élisabeth GONDY.

05 JAN. 2018

SOUS-PREFECTURE
DE VALENCIENNES

Vu le Code du Tourisme, et notamment ses articles suivants ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de Valenciennes Métropole en date du 05 avril 2012, laquelle a décidé de la création d'un office de tourisme constitué sous forme d'établissement public à caractère industriel et commercial (ÉPIC), doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;

Vu les statuts de l'ÉPIC, approuvés par le Comité de Direction du 15 juin 2012 et notamment les articles 1er et 4 ;

Vu la Convention portant missions et objectifs intervenant entre Valenciennes Métropole et l'Office de Tourisme ;

Pour son fonctionnement et pour justifier de la subvention demandée à Valenciennes Métropole, chaque année l'OTC VM propose au Comité de Direction, un plan d'actions annuel, en lien avec la convention d'objectifs signée avec la CAVM.

Ce plan d'actions annuel vise la mise en application de la stratégie marketing de l'OTCVM, ainsi que l'atteinte des objectifs fixés dans le cadre de la convention d'objectifs et de moyens signée avec la CAVM.

Aussi, il est proposé au Comité de Direction d'approuver le plan d'actions 2018 présenté en annexe, et dont une première présentation a fait l'objet d'un point pour information lors du comité de direction le 18 octobre 2017.

Sur ces bases, il est proposé au Comité de Direction réuni le 20 décembre 2017,

- D'approuver le plan d'actions 2018.

Après en avoir délibéré,

Le Comité de Direction

Par 09 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

APPROUVE :

- Le plan d'actions 2018.

Ont signé, au registre, les membres présents.

Pour extrait conforme,

Fait à Valenciennes, le 20 décembre 2017

La Présidente,
Élisabeth GONDY

